

TARIFS 2025 - 2026 Périscolaire et Mercredis Loisirs ORCHAMPS VENNES

Tarifs du périscolaire et Mercredis Loisirs ORCHAMPS VENNES valables du 1er septembre 2025 au 31 aout 2026

Application des TARIFS 2024/2025 en attente de validation d'une augmentation de la part du Conseil d'Administration de L'Association Familles Rurales du Val de Vennes pour l'année scolaire 2025/2026

Tarifs Périscolaire Orchamps Vennes				
Tranches QF	Prix à l'heure			
	0-800€	801-1000€	1001€ - 1350€	1351 et +
Matin 7h00 - 8h30 arrivée échelonné facturation à la 1/2 d'h* (petit dej jusqu'a 7h45)*	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Midi 11h30-13h30	6,53 €	6,74 €	6,97 €	7,21 €
Soir 16h30-18h30 départ échelonné facturation à la 1/2 d'h*	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Tarifs Mercredis Loisirs				
Tranches QF	0-800€	801-1000€	1001€ et 1350€	1351 et +
Matin 7h00-9h00 accueil échelonné facturé à la 1/2 d'h (petit dej jusqu'a 8h30)*	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Matin 9h00-12h (activité au creneau)	4,94 €	5,40 €	5,59 €	5,99 €
Midi 12h00-14h00	6,53 €	6,74 €	6,97 €	7,21 €
après midi Accueil échelonné 13h30-14h00	0,82 €	0,91 €	0,94 €	1,00 €
Après-Midi 14h00-16h30(activité au créneau)	4,14 €	4,49 €	4,66 €	4,98 €
Soir 16h30-18h30 départ échelonné facturation à la 1/2 d'h*	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Journée avec repas de 9h à 16h30	15,59 €	16,64 €	17,21 €	18,17 €
* supplément optionnel de 0,60 € pour le petit déj et le goûter				

Fonctionnement tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires,

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CAFPRO et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.
- Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 €, c'est :
 - * Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
 - * Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
 - * Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles
 - * Donner au Mouvement les moyens d'agir

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la D,D,C,S,P,P,

Ils sont soutenus par :

Les communes d'Orchamps-Vennes, Fournets-Luisans, Fuans et la caf du Doubs

Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance, Prélèvement automatique

Chèque à l'ordre de **Familles Rurales Val de Vennes**, paiement CB via le portail famille, Chèque CESU, Chèque ANCV

Aides possibles : CAF, MSA, comité d'entreprise sous certaines conditions et sur présentation des justificatifs,



Inscriptions et renseignements : Familles Rurales Association du Val de Vennes - Siege social : 03,81,43,69,87,

Mail: asso.valdevennes@famillesrurales.org/ site internet : www.famillesrurales.org/valdevennes